

Date d'édition : 18 juin 2025

Dans ce numéro :

- Renvoyez vos piles et batteries
- Campagne sur la sécurité des piles et batteries
- Résultats de l'enquête
- Aperçu du Mois de l'économie circulaire
- Sécurité - Conseils d'enrubannage
- Rappels aux collecteurs de l'Ontario

Renvoyez vos piles et batteries



Le Mois de la Terre a vu une forte augmentation des dépôts de piles. Avec les vacances d'été qui approchent à grands pas, si vos conteneurs sont pleins, renvoyez-les dès maintenant pour faire de la place.

Planifier un ramassage Commander plus de boîtes de collecte

Campagne sur la sécurité des piles et batteries

En juillet et août, Appel à Recycler fera la promotion de la sécurité des batteries grâce à sa campagne « Protégez ce qui compte. Soyez en sécurité avec les batteries ». Cette campagne encourage les consommateurs à ne pas jeter les batteries à la poubelle ni dans les bacs de recyclage habituels afin de protéger les biens et nos communautés. Elle aborde également des sujets tels que la protection des bornes, ainsi que les précautions et les conteneurs spécifiques nécessaires aux batteries endommagées, défectueuses et rappelées (EDR) et aux batteries de mobilité électrique.

Aidez-nous à diffuser ces messages de sécurité importants :

- Partagez des vidéos, des ressources pour les médias sociaux, des conseils de sécurité et des ébauches de communiqués de presse fournies dans notre boîte à outils.
- Ajoutez votre propre logo pour personnaliser les images fournies sur les réseaux sociaux.
- Dirigez les consommateurs vers la page Sécurité des batteries du site *Recyclez vos Batteries, Canada !* pour plus d'informations.



Ajoutez votre logo aux ressources de médias sociaux fournies

Résultats de l'enquête auprès des collecteurs

Plus de 500 partenaires de collecte ont répondu à notre sondage d'avril, et les commentaires ont été enthousiastes : 95 % de satisfaction à l'égard du programme *Recyclez vos Batteries, Canada !*. Merci pour vos commentaires – votre leadership en matière de recyclage des batteries crée un Canada plus propre et plus durable.

Lisez les résultats complets ici.

Mois de l'économie circulaire – À venir en octobre



Notre campagne du Mois de la Terre a attiré 158 000 visiteurs sur notre site web, sensibilisant ainsi les consommateurs à l'importance du recyclage responsable des piles dans les points de collecte. Nous visons désormais encore plus haut ! En octobre, les consommateurs peuvent participer pour tenter de gagner un voyage à Vancouver et rencontrer Christine Sinclair ! Surveillez les publicités nationales à la télévision et sur les plateformes numériques en octobre, qui attireront du trafic vers les points de collecte. Discutez avec votre gestionnaire de compte pour connaitre les modalités de participation.

Sécurité - Conseils d'enrubannage des piles et batteries

Améliorez la sécurité en aidant les consommateurs à utiliser le ruban adhésif de la bonne manière. Abuser du ruban adhésif réduit la recyclabilité.

Le ruban adhésif est requis pour :

- Les piles lithium, lithium-ion, SSLA/PB, bouton/pile et piles alcalines de plus de 12 V.



A FAIRE:

- Couvrir la borne positive (+) avec du ruban adhésif non conducteur.
- Utiliser un seul morceau ; Couvrir uniquement le terminal.

A NE PAS FAIRE:

- Couvrir/cacher la chimie de la batterie.
- Enrouler toute la batterie.

- Utiliser du masquage, du scotch™ ou du ruban adhésif de peintre.

Rappels importants pour les percepteurs de l'Ontario

Nous tenons à rappeler à tous les sites de collecte de l'Ontario les exigences suivantes, conformément à la réglementation provinciale :

- Si votre site de collecte de piles ne fait pas partie d'un point de vente, votre site doit accepter toutes les piles.
 - Si votre site de collecte de piles fait partie d'un point de vente au détail, votre site doit accepter, au minimum, toutes les piles qui entrent dans la même catégorie et qui sont similaires en taille et en fonction aux piles fournies par le fabricant à cet endroit.
 - Votre site de collecte de piles doit être facilement accessible au public et doit être exploité et accepter les piles pendant les heures normales de bureau.
 - Votre site de collecte de piles doit accepter, au minimum, jusqu'à 15 kilogrammes de piles par jour de toute personne.
 - Si un lieu de collecte de piles et de batteries ne fait pas partie d'un point de vente au détail et qu'il accepte plus de 15 kilogrammes de piles et de batteries d'une personne au cours d'une même journée, l'exploitant du lieu doit consigner le nom de la personne, ses coordonnées, tout identificateur unique et le poids des piles acceptées.
-
- Des informations concernant la sécurité, les procédures pour piles et batteries EDR (Endommagées/Défectueuses/Rappelées), la protection des terminaux, la préparation de l'expédition et les procédures d'expédition en vrac/boîte sont disponibles sur notre site Internet.

Merci de soutenir le recyclage sûr des piles et batteries ! L'équipe d'Appel à Recycler